

Ils font dans leur froc à l'idée d'un referendum sur les retraites et la N'Diaye nous prend pour des cons !

écrit par Christine Tasin | 21 février 2020



Et voilà un scandale de plus... Et voilà une violation de démocratie de plus...

Le dossier des retraites est explosif, pourquoi ne pas demander l'avis au peuple via un referendum ?

Pour une fois que « la gauche » dégénérée faisait un acte intelligent avec cette motion pour un referendum il faut le saluer, même si on sait qu'ils n'aiment pas le peuple et en ont peur. Que l'on se souvienne de Cohn-bendit traumatisé par le vote des Suisses sur les minarets « qu'on fasse revoter le peuple ! » .

L'idée était bonne mais, depuis 2005, les politiques, tous, de gauche, de droite, du centre... ont peur du peuple, ont peur de lui demander son avis qui, curieusement coïncide rarement avec celui des élites. Même en 1992, quand Mitterrand gagne celui de Maastricht, il ne le gagne de

justesse que parce qu'il a apitoyé les Français en révélant qu'il avait un cancer... et la « gauche » n'a pensé au referendum qu'en désespoir de cause...

Coup de chapeau à Marine qui a voté pour le referendum même si l'initiative en venait de ses pires ennemis. Elle n'est pas sectaire, elle, elle pense au bien commun et aux Français, elle.

Mais elle est très seule au milieu des dégénérés et des traîtres...

On aura en effet tout entendu pour justifier le refus du referendum sur ce sujet pourtant si sensible.

.

Et on aura assisté, une fois de plus, à la trahison de politiques qui ne sont pas LREM mais qui votent LREM. Les Macroniens, on sait, ne veulent surtout pas demander son avis au peuple sur l'exploitation éhontée du peuple qu'instaure la réforme des retraites.

Le secrétaire d'Etat aux retraites, Laurent Pietraszewski, a expliqué que le peuple ne pouvait décemment pas prendre aux députés leur boulot. Ils sont là pour discuter les lois et les voter, c'est la représentation nationale. Certes, mais il est certains sujets sur lesquels le peuple doit avoir un droit de regard direct... Le député LREM Jean-René Cazeneuve, lui ironise : « Pourquoi un seul référendum, pourquoi pas 41 000 référendums pour chacun de vos amendements ? » une bonne façon de botter en touche...

Mais les autres, même s'ils ne sont pas majoritaires à l'Assemblée, ils auraient pu au moins montrer un peu de courage, non ?

Quid des LR qui n'ont pas pris part au vote, à part 4

d'entre eux qui ont voté oui, dont Xavier Breton ? Quelle honte ! Ils sont tous bons pour soutenir Macron lors des prochaines échéances électorales.

Ils ont peur d'un referendum sur les retraites, et la N'Diaye nous prend pour des cons : 65 referendums !!!

Elle n'a rien trouvé d'autre, la gourdasse que de dire que le referendum sur la loi des retraites était impossible car il y avait 65 articles de loi et que cela aurait nécessité... 65 referendums !

[#ASKPPG](#) : ça continue !

« Pourquoi refusez-vous un référendum sur la réforme des retraites? » (Twitter) pic.twitter.com/hY2iJvyU3l

– Sibeth Ndiaye (@SibethNdiaye) [February 19, 2020](#)

Elle nous prend pour des cons ou bien elle est nigaude ? Poser la question c'est y répondre.

Même le très macronien Monde n'a pu faire autrement que de dénoncer la manip et de ridiculiser la traîtresse.

L'intox de Sibeth Ndiaye sur la « complexité » d'un référendum sur les retraites

Faire trancher le débat sur la réforme des retraites par les électeurs impliquerait de les faire voter 65 fois, selon la porte-parole du gouvernement. Vraiment ?

[...]

Contrairement à ce qu'affirme Sibeth Ndiaye, rien ne s'oppose sur le plan du droit à la tenue d'un référendum sur la réforme des retraites. Ainsi, [l'article 11 de la Constitution](#) dit que peut être soumis au référendum « tout projet de loi » portant sur « l'organisation des

pouvoirs publics, sur des réformes relatives à la politique économique, sociale ou environnementale de la nation et aux services publics qui y concourent, ou tendant à autoriser la ratification d'un traité qui, sans être contraire à la Constitution, aurait des incidences sur le fonctionnement des institutions ».

Contacté par *Le Monde*, le constitutionnaliste Jean-Philippe Derosier confirme que la réforme des retraites rentre a priori dans le champ social, et peut donc tout à fait être soumise au vote des électeurs. Surtout, nul besoin d'organiser 65 référendums selon lui. En réalité, un seul suffirait, puisque l'« *on soumet un projet de loi dans son ensemble au référendum, et pas des articles* ».

Par exemple, [le texte relatif au statut du président de la République soumis au référendum en 1962](#) comportait quatre articles. Le référendum français de 2005 portait quant à lui sur [un projet de loi avec un article unique](#), mais qui autorisait tout de même la ratification du projet de constitution européenne qui était lui-même particulièrement complexe.

Contrairement à ce que laisse entendre Sibeth Ndiaye, rien ne contraindrait donc le gouvernement à organiser « *65 référendums* » sur la réforme des retraites. Organiser ou non un tel vote est avant tout un choix politique.

https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2020/02/20/l-intox-de-sibeth-ndiaye-sur-la-complexite-d-un-referendum-sur-les-retraites_6030239_4355770.html

Quand on voit ce qui se passe et ce qu'on vit, on se dit que 1789 a éclaté pour presque moins que ça.